



Eradication de la variole : maintien temporaire des stocks de virus variolique

Rapport du Secrétariat

1. Conformément à la résolution WHA52.10, le Directeur général a pris des mesures pour accéder au souhait des Etats Membres qu'inquiétait la destruction des stocks de virus variolique. En octobre 1999 et février 2000, des équipes OMS d'experts internationaux ont examiné les conditions de sécurité biologique et de sécurité physique dans lesquelles les stocks restants de virus variolique sont conservés dans les centres collaborateurs de l'OMS : les Centres de Lutte contre la Maladie à Atlanta, Géorgie (Etats-Unis d'Amérique) et le Centre de Recherche de l'Etat russe sur la Virologie et la Biotechnologie à Koltsovo, région de Novossibirsk (Fédération de Russie). Les conditions de stockage du virus variolique dans les deux centres ont été jugées pleinement satisfaisantes aux plans de la sécurité biologique et de la sécurité physique.

2. Le Comité consultatif OMS de la recherche sur le virus variolique, réuni à Genève du 6 au 9 décembre 1999, a discuté des recherches à effectuer, le cas échéant, pour arriver à un consensus mondial sur la destruction des stocks restants. Le Comité a recommandé que des travaux soient effectués pour obtenir des données sur les séquences d'ADN sur d'autres souches de virus et que des recherches soient faites sur de nouveaux tests diagnostiques et de nouveaux antiviraux. Les essais de nouveaux antiviraux nécessiteront des modèles animaux pour la variole qui devront également être mis au point dans le cadre de ces recherches. Le programme proposé devra être conduit sous la supervision de l'OMS et achevé avant la fin de 2002. Un rapport complet sera présenté au Conseil exécutif à sa cent sixième session.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

3. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =